

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS EXTERIEURS COMMUNAUX PAR VOIE D'AFFERMAGE

Cadre de la consultation :

Délégation de service public - Type de délégation défini par les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives aux contrats de concessions (articles L1410-1 et suivants, articles R1410-1 et - 2) et aux délégations de service public (articles L1411-1 et suivants et articles R1411-1 et suivants du CGCT).

Collectivité délégante :

Commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON – 262 Rue de la République - CS 20020 - 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Tél : 05.46.76.51.02 / Courriel : accueil@saint-georges-oleron.fr

Caractéristiques essentielles de la convention envisagée :

- affermage des droits de place et d'étalage pour les marchés forains extérieurs de Domino ; Chéray ; Boyardville et Saint-Georges ;
- convention d'une durée de 3 ans et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028,
- versement d'une redevance à la commune.

Pièces à fournir :

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les conditions de participation sont détaillées dans le règlement de consultation disponible sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>

Demande du dossier de consultation (fax, courriel autorisé) et envoi des propositions :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Dépôt des dossiers Candidature-Offre uniquement par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur

<https://www.marches-securises.fr>

Date limite de réception des offres : 31 janvier 2025 à 17 h 00.

Date d'envoi à la publication : 26 décembre 2024.